Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 27 (1947)

Heft: 6

Artikel: Tourisme franco-suisse

Autor: Senarclens, Jean de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888643

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tourisme franco-suisse

par

Jean de Senarclens

de la Chambre de commerce suisse en France

ôte d'Azur, Bretagne, Châteaux de la Loire, Paris, ces mots chantent dans l'âme d'un Suisse comme autant de notes cristallines, symphonie de charme, de douceur, de vigueur, de style, invitation aux flâneries, aux promenades pittoresques, invitation au voyage.

La Suisse jouit en France d'un prestige différent mais qui n'est pas moins grand. Ce sont ses montagnes et ses lacs, la netteté de ses maisons et de ses rues, et aussi l'assortiment de ses vitrines qui attirent en Suisse la foule des touristes français.

Quel charmant tableau, n'est-il pas vrai, et qui incite à penser que les Suisses peuplent les hôtels français, que les touristes français se ruent vers la Suisse.

Hélas, la vérité semble moins idyllique. Nombreux sont les Français qui désireraient se rendre en Suisse et qui n'obtiennent pas les devises nécessaires. Innombrables sont les Suisses qui renoncent à voyager en France devant les exigences du contrôle des changes.

Afin d'en avoir le cœur net, je me suis rendu au Commissariat général au tourisme à Paris où j'ai été reçu de façon extrêmement aimable par M^{me} Ingrand, chef de cabinet. Afin d'entendre l'autre son de cloche, j'ai également interrogé un hôtelier.

L'attitude que je qualifierai de circonspecte. Il me fait remarquer que si, pendant l'été 1937, on comptait en Suisse plus de 700.000 nuitées d'hôtes français, soit 18 p. 100 du total des nuitées d'hôtes étrangers, ce qui plaçait la France au deuxième rang derrière la Grande-Bretagne, en 1946, malgré les entraves apportées par le contingentement des devises, les hôtes français arrivaient en troisième position, derrière les Britanniques et les Belges, avec 300.000 nuitées, soit 14 p. 100 du total. Sans doute, après une fermeture de frontières de six ans, les besoins sont beaucoup plus considérables, mais on ne peut dire que le tourisme français en Suisse ait été paralysé par le contrôle des changes.

Dans le sens Suisse-France on constate qu'avant la décision instituant la fiche de changes, le tourisme franco-suisse coûtait des devises à la France : les Suisses se rendant en France importaient infiniment moins de devises que les Français n'en dépensaient en Suisse. Les Autorités françaises ont eu en somme l'impression d'être dupées et, devant leurs besoins considérables en devises, ont préféré décourager certains touristes suisses et obtenir de ceux qui resteraient fidèles un apport de francs suisses.

Ces mesures ne se sont pas révélées aussi funestes qu'on le croit parfois. Les sommes encaissées par l'Office des changes au titre du tourisme en font foi.

E point de vue de l'hôtelier est tout autre. Parlant au nom des 1.200.000 personnes qui vivent en France du tourisme, il ne se demande pas d'où proviennent les francs français qu'il touche en contre-partie des services rendus. Il constate que les mesures de contingentement découragent les touristes et menacent dans son existence toute une branche de l'économie française. Il souhaite donc que ces mesures soient purement et simplement rapportées et que les étrangers soient libres de se procurer où bon leur semble les sommes nécessaires à leur séjour en France. Il souligne l'immense profit que la France a toujours tiré de son tourisme, les innombrables métiers qui en vivent, le prestige moral qui rejaillit sur un pays accueillant aux étrangers. Il conclut donc à la nécessité d'un régime d'échanges libéral.

I'article de M. Dabernat auront acquis la conviction que le Commissariat général au tourisme s'efforce par tous les moyens d'attirer les étrangers en France, afin qu'ils y laissent des devises et qu'ils contribuent au surplus, par leurs dépenses, à la prospérité de toutes les corporations qui dépendent, directement ou indirectement du tourisme.

Placée devant le même problème, l'Italie a raisonné de la façon suivante : connaissant la faiblesse de la lire, elle a préféré enrichir son commerce et son industrie en attirant les touristes par des conditions



PHOTO DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME

INVITATION AU VOYAGE

de change particulièrement libérales et des plus alléchantes, plutôt que de repousser la grande masse des touristes par une réglementation draconnienne et des prix prohibitifs et de perdre à la fois les devises et les touristes.

La France, elle, a préféré renoncer aux touristes suisses plutôt qu'à leurs francs. Il suffit de sillonner les routes de France et d'Italie pour juger des résultats de deux politiques opposées.

Pour ma part, je crois qu'il est possible de concilier le point de vue officiel et celui des branches intéressées au tourisme, l'intérêt de l'Office des changes et celui de l'hôtellerie. Pour cela, il faut commencer par avoir une claire vision des conditions actuelles.

Les innombrables personnes qui vivent du tourisme en France demandent des francs français, non des francs suisses. Bien plus, elles demandent énormément de francs français, beaucoup plus que les touristes suisses ne sont en mesure de dépenser en se fondant sur les parités fixées le 26 décembre 1945; une journée à Paris leur reviendrait, sur cette base, à 100 francs

suisses environ, soit plus du double de ce qu'ils dépenseraient en Suisse, cet « îlot de vie chère ».

Il n'est pas dans mes intentions de prendre la défense des trafics clandestins de devises, mais bien de constater que, le franc français étant surfait si l'on compare le coût de la vie en France et en Suisse, surtout dans les hôtels et restaurants, l'application du change de 27,50 francs français pour 1 franc suisse est un arrêt de mort pour le tourisme suisse en France.

Le Gouvernement français s'en est rendu compte. Afin d'éviter que les touristes suisses ne désertent entièrement son pays, il s'est borné à leur imposer l'achat au cours officiel de 500 francs français par journée de séjour en France.

Cette mesure est certes profitable aux échanges commerciaux puisqu'elle alimente en francs suisses la balance des paiements et qu'elle permet par conséquent à la France de développer ses achats en Suisse. Malheureusement, l'apport de devises ne doit pas être considérable car, même à ce prix — en n'achetant que 500 francs au cours officiel — le coût de la vie est prohibitif en France pour bon nombre de Suisses.

RICONSTANCE aggravante, la France accorde à ses ressortissants, pour voyages touristiques en Suisse, une somme globale de 50 francs suisses. S'ils doivent rester plus de trois jours et qu'ils ne disposent d'aucune ressource en Suisse, ils sont contraints d'acheter des francs suisses au même marché que les Suisses qui se rendent en France, mais dans des conditions inverses. Les autorités encouragent par leur intransigeance un marché qu'elles réprouvent et qu'elles jugent funeste.

Ne serait-il pas pour le moins équitable d'accorder aux Français qui se rendent en Suisse la même somme que les Suisses sont tenus d'emporter lorsqu'ils viennent en France, 18 francs suisses, c'est-à-dire 500 francs français par journée de séjour en Suisse? Ce montant suffit à vivre modestement en Suisse, il est donc de nature à réamorcer des relations touristiques normales dans le sens France-Suisse.

du tourisme suisse en France une opération profitable et aux touristes et à l'industrie touristique et à la Banque de France. Par contre-coup, il faut que la normalisation des relations dans le sens Suisse-France amène les autorités des deux pays à considérer avec bienveillance le tourisme français en Suisse. Comment en effet ne pas se rendre à l'évidence : les Suisses passent dans bien des milieux officiels français pour profiter de la misère présente de la France en vivant à ses dépens, tandis qu'en Suisse on voit venir sans enthousiasme des touristes qui n'ont qu'un billet de 50 francs à dépenser. Ces sentiments ne sont pas faits pour resserrer les liens, multi-

plier les échanges. Aussi bien repousse-t-on de mois en mois la suppresssion tant attendue des visas entre les deux pays.

Au lieu de s'adresser de vains griefs, ne conviendraitil pas de chercher sincèrement une solution qui concilie les intérêts de tous? Un système de compensation, de chèque de voyage ou de monnaie touristique serait seul de nature à permettre le retour de relations normales dans les deux sens et assurerait au Trésor français le bénéfice intégral du trafic touristique Suisse-France. « Qui trop embrasse mal étreint ». En fixant le cours de cette monnaie touristique à un taux avantageux, la France attirerait les Suisses dans son pays et gagnerait ainsi en nombre ce qu'elle perdrait par la différence des cours. L'industrie touristique française verrait de son côté affluer les voyageurs suisses.

richesse, il est une nécessité, plus impérieuse que jamais au lendemain d'une guerre, nécessité de rétablir le contact, de créer des «liens entre nations». C'est pourquoi toute politique paralysante du tourisme serait criminelle. Entre la France et la Suisse, aujourd'hui, les conditions sont telles que seule une infime minorité de gens fortunés peut franchir la frontière pour son édification, sa santé ou son plaisir. S'il en était autrement, l'ensemble des relations entre ces deux pays amis s'en trouverait facilitée, car ce n'est que par des contacts répétés et confiants que l'on atteint à la connaissance parfaite et à l'amitié sans réserves.

Jean de Senarclens.

A titre indicatif, nous donnons ci-après quelques prix moyens tirés du Guide suisse des hôtels 1947 et du journal « Le Monde » du 16-5-47

RÉGIONS OU STATIONS	LUXE	GD TOURISME	TOURISME	TOURISME FAMILIAL
SUISSE	fr. s.	fr. s.	fr. s.	fr. s.
GRISONS (Davos, Saint-Moritz, etc) OBERLAND BERNOIS, (Wengen, Gstaad, etc) VALAIS (Zermatt, Crans etc) LAC LEMAN (Genève, Montreux, etc) TESSIN (Ascona, Lugano etc) SUISSE CENTRALE (Lac des 4 cantons)	24 à 40 21,50 à 30 17,50 à 29 20,50 à 28 20 à 25 17,50 à 21,50	15 à 20 14 à 18 13 à 18 13 à 17,50 14 à 18 14 à 17,50	II à 14,50 10 à 13,50 10 à 13 10 à 13 10 à 14 10 à 14	8 à 11 7 à 10 7 à 10 7,50 à 10,50 7,50 à 10,50 6,50 à 9
FRANCE BRETAGNE COTE D'AZUR COTE BASQUE DEAUVILLE HAUTE-SAVOIE VITTEL	f1. fr. 1.225 à 2.000 800 à 3.000 1.200 à 3.000 1.200 à 2.000 1.000 à 1.600	fr. fr. 400 à 800 900 à 1.300 650 à 1.500 700 à 1.200 600 à 1.000 650 à 800	fr. fr. 300 à 600 400 à 700 350 à 1.000 500 à 800 450 à 700 550 à 750	fr. fr. 250 à 400 350 à 500 250 à 600 250 à 550 250 à 500 280 à 600